

Présentation officielle de la nouvelle loi de promotion de l'innovation

Soumis par Philippe Ocvirk
17-11-2009
Dernière mise à jour : 17-11-2009

30 novembre 2009 de 10h30 à 12h00 - Centre de conférences de la Chambre de Commerce du Luxembourg

STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION GRACE AUX NOUVELLES AIDES PUBLIQUES

C'est l'objectif du gouvernement luxembourgeois qui a créé, par la loi du 5 juin 2009 , un nouveau cadre légal pour le soutien de la Recherche, du Développement et de l'Innovation au Luxembourg.

L'objectif est d'aider non seulement les entreprises qui réalisent de la R&D, mais d'ouvrir plus largement le soutien financier aux entreprises qui s'engagent dans des démarches innovantes. Ainsi, le nouveau dispositif permet de cofinancer par exemple, les études de faisabilité technique, la protection de la propriété industrielle, les efforts d'innovation organisationnelle ou encore les frais de conseil en innovation.

[Cliquez ici pour vous inscrire.](#)